

Département de
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de
NANCY

Canton de
NEUVES-MAISONS

COMMUNE DE
BAINVILLE-SUR-MADON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de BAINVILLE-SUR-MADON, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François HERREYE, le plus âgé des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Monsieur Benoit SKLEPEK le 16 mars 2026.

Membres		Nom et Prénom
- en exercice :	15	
- présents :	12	M. Frank BALERET, Mme Audrey BAR PEIGNIER, Mme Catherine BAYAD, M. Benoit DUPONT, M. François HERREYE, Mme Catherine LECLERE, Mme Aurélie MARTIN, Mme Virginie MOUREAUX, M. Olivier PETIT, Mme Gwendolina ROBERT, M. Benoit SKLEPEK, M. Guillaume SUEL.
- représentés :	1	Mme Sandrine DUHAMEL donne pouvoir à Mme Nathalie MARCHAL (absente)
- absents :	2	M. Emmanuel CRESSELY Mme Nathalie MARCHAL
- votants :	12	

Secrétaires de séance : Madame Catherine LECLERE et Madame Virginie MOUREAUX

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026

Délibération : DB_2026_02_08

Objet : Élection du maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins :	12
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	7


A obtenu :

DOUZE (12)

voix

- M. Benoit SKLEPEK, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le président, François HERREYE, conseiller le plus âgé,	Les secrétaires de séance, Catherine LECLERE Virginie MOUREAUX
 	 

Auteur : Conseil municipal

Mise en ligne le :

Département de
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de
NANCY

Canton de
NEUVES-MAISONS

COMMUNE DE
BAINVILLE-SUR-MADON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de BAINVILLE-SUR-MADON, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Benoit SKLEPEK, maire.

Membres		Nom et Prénom
- en exercice :	15	
- présents :	12	M. Frank BALERET, Mme Audrey BAR PEIGNIER, Mme Catherine BAYAD, M. Benoit DUPONT, M. François HERREYE, Mme Catherine LECLERE, Mme Aurélie MARTIN, Mme Virginie MOUREAUX, M. Olivier PETIT, Mme Gwendolina ROBERT, M. Benoit SKLEPEK, M. Guillaume SUEL.
- représentés :	1	Madame Sandrine DUHAMEL donne pouvoir à Madame Nathalie MARCHAL (absente)
- absents :	2	M. Emmanuel CRESSELY Mme Nathalie MARCHAL
- votants :	12	

Secrétaires de séance : Madame Catherine LECLERE et Madame Virginie MOUREAUX

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026

Délibération : DB_2026_02_09

Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant la population de la commune de 500 à 1499 ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le nombre maximum d'adjoints est quatre (4).

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour :	12	Contre :	0	Abstention :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

- DECIDE la création de QUATRE (4) postes d'adjoints.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le maire, Benoit SKLEPEK,	Les secrétaires de séance, Catherine LECLERE Virginie MOUREAUX,
	

Auteur : Conseil municipal

Mise en ligne le :

Département de
MEURTHE ET MOSELLE

Arrondissement de
NANCY

Canton de
NEUVES-MAISONS

COMMUNE DE
BAINVILLE-SUR-MADON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de BAINVILLE-SUR-MADON, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Benoit SKLEPEK, maire.

Membres		Nom et Prénom
- en exercice :	15	
- présents :	12	M. Frank BALERET, Mme Audrey BAR PEIGNIER, Mme Catherine BAYAD, M. Benoit DUPONT, M. François HERREYE, Mme Catherine LECLERE, Mme Aurélie MARTIN, Mme Virginie MOUREAUX, M. Olivier PETIT, Mme Gwendolina ROBERT, M. Benoit SKLEPEK, M. Guillaume SUEL.
- représentés :	1	Mme Sandrine DUHAMEL donne pouvoir à Mme Nathalie MARCHAL (absente)
- absents :	2	M. Emmanuel CRESSELY Mme Nathalie MARCHAL
- votants :	12	

Secrétaires de séance : Madame Catherine LECLERE et Madame Virginie MOUREAUX

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 mars 2026

Délibération : DB_2026_02_10

Objet : Élection des adjoints au maire

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins :	12
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	7

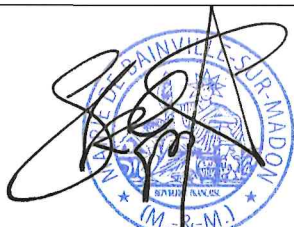
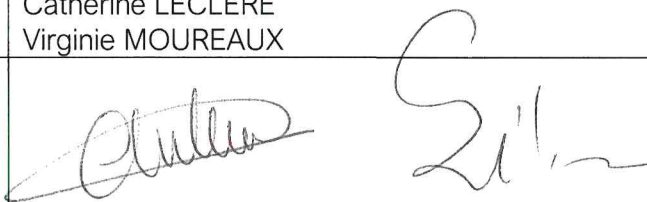
A obtenu :

- Liste conduite par Frank BALERET	DOUZE (12) voix
------------------------------------	-----------------

La liste conduite par Frank BALERET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Monsieur Frank BALERET
- Madame Catherine LECLERE
- Monsieur Olivier PETIT
- Madame Audrey BAR PEIGNIER

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le maire, Benoit SKLEPEK	Les secrétaires de séance, Catherine LECLERE Virginie MOUREAUX
	

Auteur : Conseil municipal

Mise en ligne le :